



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'UE

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - Transition des pratiques - Bas Carbone

Publics concernés

- #Agriculteur

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Climat](#)
- [#Biodiversité](#)
- [#Agriculture](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine déploie la Mesure Agro-Environnementale et Climatique Bas-Carbone. Cette mesure accompagne les exploitations agricoles dans leur projet de transition agroécologique et leur adaptation au changement climatique. Elle se fonde principalement sur un objectif de résultat qui vise l'amélioration du bilan carbone de l'exploitation de 15% en 5 ans.

Objectif

- Diminuer de 15 % le bilan carbone de l'exploitation en 5 ans.

Calendrier

Date de fin de dépôt des dossiers : 29 mai 2026

Bénéficiaire

Ce dispositif s'adresse aux agriculteurs remplissant une des conditions suivantes précisées dans l'appel à projet :

- Agriculteur actif personne physique,
- Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme sociétaire,
- Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme d'association ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Le siège d'exploitation doit se trouver en Nouvelle-Aquitaine.

Montant

L'aide est de 18 000 € : elle est forfaitaire quelle que soit l'exploitation.

Elle pourra être modulée à la baisse en fonction de la réduction de bilan carbone réalisée en fin d'engagement.

Critères de sélection

Hormis les critères d'éligibilité indiqués dans l'appel à projet à télécharger sur le site [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#), aucun autre critère de sélection n'est appliqué.

Comment faire ma demande ?

L'appel à projets et la démarche pour réaliser la demande sont disponibles sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).